

## FAQ - Foire Aux Questions Admissions INSPÉ

**Si vous candidatez en M1**, que vous soyez actuellement étudiant(e), salarié(e) ou demandeur(se) d'emploi, déposez un dossier sur le site [Mon Master](#).

**Si vous candidatez en M2, DU, AUEC ou AGI**, que vous soyez actuellement étudiant(e), salarié(e) ou demandeur(se) d'emploi, déposez un dossier sur le site [eCandidat](#).

La sélection se fait **sur dossier sur Mon Master** pendant la période de campagne.

Les critères retenus pour la sélection des candidats sont les suivants, chacun emportant le même poids dans le calcul de la note finale de classement :

**La cohérence du parcours de formation** au regard du Master MEEF souhaité (licence ou autre Bac+3 en cours, suivi [des modules de pré-professionnalisation PPM2E et/ou EFME...](#))

**L'excellence des résultats**, prenant en compte les moyennes des semestres 1 à 5

**Les motivations** exprimées dans la lettre (si demandée)

**L'expérience professionnelle ou extra-professionnelle** : stages en école, animation, direction de centre de loisirs, brevet de secourisme ou PSC1, BAFA, BAFD, AE, AVS, enseignant contractuel... le tout étant attesté par des contrats

**Pour le parcours Professeur des écoles - Ouverture à l'International** : une attestation de maîtrise du niveau B2 en anglais

**L'excellence du parcours ne constitue donc pas le seul et unique critère pris en compte par la commission.**

**Sur Mon Master**: Vous pouvez créer des dossiers de candidature pour nos 3 centres INSPÉ d'Amiens, Beauvais ou Laon.

C'est au moment de la réception d'un avis favorable que vous devrez, en le confirmant, choisir un centre définitif parmi les places encore vacantes.

**Attention** : les changements de centre ne seront plus possibles par la suite.

**SureCandidat**: Déposez votre dossier de candidature uniquement dans le centre INSPÉ que vous souhaitez demander (Amiens, Beauvais ou Laon).

**Attention** : les changements de centre ne seront plus possibles par la suite.

Si vous n'êtes pas scolarisé(e) cette année, rédigez sur papier libre **une attestation sur l'honneur le stipulant** et déposez-la à la place du certificat de scolarité.

S'il vous manque un justificatif type contrats de travail ou conventions de stages, **rédigez une attestation sur l'honneur** pour en expliquer la raison et envoyez-la à la place de la pièce manquante.

S'il vous manque des relevés de notes originaux, signalez-en la raison dans **une attestation sur l'honneur** à joindre avec vos relevés sous forme de **capture d'écran de votre ENT** (attention à ce que vos nom et prénom apparaissent bien sur les captures d'écran).

**Non** :Depuis 2012, **le DEUG n'est plus un diplôme reconnu en France.**

Si vous êtes étudiant(e) en L3, votre « diplôme le plus élevé » est le Bac ou, selon votre parcours, un diplôme intermédiaire comme un BTS, un DUT...

Complétez prioritairement la "Fiche expériences" avec vos emplois, stages, bénévolat, service civique... dans l'animation, l'aide aux devoirs, ou en tant qu'AVS, AE, EAP etc...

Si vos expériences n'ont aucun lien avec l'enseignement, l'éducation ou les enfants, faites-les malgré tout en apparaître sans nécessairement les détailler.

A défaut de toute expérience, barrez la fiche ou notez en toutes lettres que vous n'avez pas d'information à inscrire.

**Ne renvoyez jamais la fiche totalement vierge.**

Il vous faut scanner ces différentes pages à la suite pour n'obtenir qu'un seul document à joindre.

La taille maximale autorisée est de **5 Mo**.

Si le fichier est trop volumineux, c'est que vous avez paramétré un scan de vos documents en trop grande résolution. Vous pouvez sans souci déposer un fichier pdf composé de plusieurs pages.

Ce verrouillage arrive par sécurité pendant quelques minutes quand un dossier est laissé ouvert trop longtemps sans activité ou si plusieurs dossiers sont ouverts à la suite sur un même compte.

Essayez de vous reconnecter ultérieurement en prenant le soin au préalable de vider l'historique et le cache de votre navigateur internet.

**Une fois que vous avez validé votre dossier, vous ne pouvez plus le modifier.**

Pour les candidatures passées via eCandidat, nos services de scolarité vont vérifier la conformité des pièces. Si certaines sont refusées, votre dossier sera classé comme "incomplet" et vous aurez alors la possibilité de modifier ou compléter les pièces refusées.

**Aucune pièce ne peut être transmise par courrier ou par mail.**

L'ensemble de votre dossier et des pièces qui le constituent doivent transiter via les sites de candidature [Mon Master](#) ou [eCandidat](#).

---

Sur eCandidat, le motif de refus d'une pièce est mentionné dans la colonne "Commentaire" lors de la vérification des dossiers.

Sur Mon Master et eCandidat, 3 règles simples à respecter :

**Votre nom doit apparaître clairement** sur l'ensemble de vos pièces justificatives (relevés de notes, contrats de travail...).

Vos pièces doivent être scannés **au format A4**, positionnées **dans le sens de la lecture** et parfaitement **lisibles**.

Les photos de documents réalisées **à partir de téléphones mobiles ne sont pas acceptées**.

---

Un problème de connexion, une erreur dans votre dossier sur **Mon Master** ?

Ecrivez à [contact.monmaster@enseignementsup.gouv.fr](mailto:contact.monmaster@enseignementsup.gouv.fr)

Un problème de connexion, dans la création de votre compte ou le dépôt de vos pièces sur **eCandidat** ?

Ecrivez à [ecandidat@u-picardie.fr](mailto:ecandidat@u-picardie.fr)

Pour toute autre question sur Mon Master ou eCandidat qui ne relève pas d'un problème technique, écrivez à [inspe-ecandidat@u-picardie.fr](mailto:inspe-ecandidat@u-picardie.fr) en précisant impérativement **vos nom, prénom, n° de dossier et à quel parcours et centre INSPÉ vous candidatez**.